

AR Prefecture

006-210600599-20230302-DEL2023_5-DE
Reçu le 03/03/2023



VILLE D'EZE

**DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES**

**ARRONDISSEMENT
DE NICE**

**Délibération
n°2023_5**

2 mars 2023

MAIRIE D'EZE

OBJET :
Règlement intérieur de
la salle des fêtes –
Avenant n°4

RAPPORTEUR :
Monsieur le maire

**Nombre de conseillers en
exercice 19**

Nombre de présents 15

Nombre de votants 17

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le vingt-quatre février deux mille vingt-trois, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane CHERKI, maire.

Présents : M. Stéphane CHERKI – M. Sylvestre ANSELMINI - Mme Céline ZAMBON – Mme Virginie SOULIER – M. Patrick LADU – M. Christian FIGHIERA – Mme Meriem BEN HADDOU – Mme Isabelle GIANTON – Mme Claudine TURRINI – M. Alain FABRI – Mme Valérie BUSILLET – M. Jean-Barthélémy VAUTEL – Mme Patricia ALLOUCH – M. Claude TKACZYK – M. Ghassan ANDRAOS

A donné procuration :

M. Boris KRUNIC pour M. Christian FIGHIERA
Mme Patricia PONTIS pour Mme Céline ZAMBON

Absents excusés :

Mme Annick FILLON
M. Christophe VESTRI

Secrétaire de séance : Mme Meriem BEN HADDOU

Vu la délibération du conseil municipal n°2010_51, en date du 13 juillet 2010, par laquelle a été adopté le règlement d'utilisation de la salle des fêtes municipale,

Vu ses différents avenants,

Vu la délibération n°2022_117, en date du 10 novembre 2022 actualisant les tarifs communaux,

Considérant la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur de la salle des fêtes par l'adoption d'un avenant n°4 pour actualiser les tarifs et les conditions de réservation de cette salle,

AR Prefecture

006-210600599-20230302-DEL2023_5-DE
Reçu le 03/03/2023

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

- Décide d'adopter l'avenant n°4 au règlement intérieur de la salle des fêtes ci-joint ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



Le Maire,
Stéphane CHERKI.